



# Suppression d'une colonne de vide ordure en copropriété sur 5 niveaux

Par **Marie92340**, le **15/02/2023** à **06:54**

Bonjour,

La colonne de vide ordure passe dans mon studio qui se trouve au 2ème étage sur 3. Cette colonne est située entre la cuisine, où se trouve la pelle, et l'entrée.

Je souhaite demander en AG de condamner le VO. Je souhaite également supprimer la colonne afin de pouvoir ouvrir l'entrée sur la cuisine, mur sur lequel se situe la colonne.

Pensez-vous qu'il soit possible de supprimer entièrement la colonne.

Si c'est possible, quelles sont les entreprises qui peuvent effectuer ces travaux ? Et qu'elle serait le cout pour une colonne qui va du 3è étage au 1er sous-sol ?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **15/02/2023** à **08:51**

Bonjour,

[quote]

Article 24

e) La suppression des vide-ordures pour des impératifs d'hygiène ;

[/quote]

En cas de vote favorable, les vide-ordures seront condamnés (= bouchés)

Par contre pour supprimer la colonne et regagner l'espace, il faudra une étude de la structure du bâtiment pour éviter de toucher aux parties porteuses. Un architecte serait à missionner en AG pour faire cette étude et le cahier des charges pour un appel d'offres.

[quote]

Article 25

n) L'ensemble des travaux comportant transformation, addition ou amélioration ;

[/quote]

Par **youris**, le **15/02/2023** à **15:31**

bonjour,

votre syndicat des copropriétaires n' a aucun intérêt à démolir la colonne qui va coûter cher (à moins que vous financiez ces travaux ), en effet cette colonne qui dessert tous les appartements peut toujours avoir une utilité pour y passer un ouvrage collectif ( fibre).

salutations